

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_260512_046

portant sur

L'EXERCICE DU DROIT D'ESTER EN JUSTICE EN VUE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX AVEC MONSIEUR JULIEN PRADEL

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 16°,

VU le Code de Justice Administrative (CJA),

VU la délibération n°CM_260413_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision MLDC_260505_43 par laquelle le Maire a décidé de conclure une convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec le cabinet de Maître Sébastien Avallone,

CONSIDÉRANT la requête enregistrée le 5 avril 2026 sous le numéro 2602828-1 devant le Tribunal administratif de Montpellier par Julien PRADEL à l'encontre de l'arrêté d'opposition à déclaration préalable du 10 mars 2026 n° DP 034 0142 25 00 145,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice intentée par Julien PRADEL,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : DE DÉFENDRE les intérêts de la commune de Lodève dans le contentieux l'opposant à Monsieur Julien PRADEL,

- **ARTICLE 2** : DE CONFIER au Cabinet de Maître AVALLONE Sébastien, Avocat au Barreau de Montpellier, situé 8 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER la défense des intérêts de la Commune de Lodève dans la présente affaire pendante devant le Tribunal administratif de Montpellier et devant toutes juridictions,

- **ARTICLE 3** : DE DIRE que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260512-lmc125645-AR-1-

1
Date de télétransmission : 12/05/26
Date de publication : 13/05/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le douze mai deux mille vingt-six,

Le Maire
Claudè LAATEB

